

ANNEXE

Nombre d'habitants : 5 804

	Indemnité allouée en % d'indice brut terminal de la Fonction Publique
Président (faisant fonction de maire)	49,00 %
Vice-président (faisant fonction d'adjoint)	44,30 %
3ème membre de la délégation spéciale bénéficiant d'une délégation de fonction	20,00 %

Enveloppe globale effectivement répartie : 113,3 %

(Enveloppe indemnitaire maximale autorisée : 244,86 % de l'indice brut terminal, soit 10 065,02 € bruts mensuels.)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20260807-2026_0807_01-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/08/2026